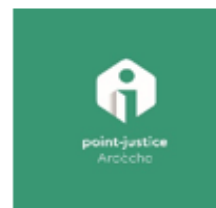


POINT-JUSTICE NOTAIRE



De Serrières



POINT-JUSTICE NOTAIRE

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'une permanence de consultation juridique gratuite et confidentielle assurée par un notaire du département qui a lieu tous les deux mois au sein de la France Services de Serrières.

Pour quel type de public ?

Tous les usagers et usagères peuvent bénéficier de ce service.

Dans quelle(s) situation(s) ?

Toute personne ayant des questionnements d'ordre juridique peut solliciter un rendez-vous pour s'entretenir avec le ou la notaire.

Exemples :

- Mon voisin m'empêche d'accéder à ma propriété alors que je dispose d'un droit de passage
- J'ai des questions relatives à une succession
- Je souhaite divorcer et j'ai des questions sur le partage des biens
- Je souhaiterais constituer une SCI avec plusieurs membres de ma famille mais je ne sais pas comment procéder ?

Comment prendre rendez-vous ?

Vous pouvez prendre rendez-vous en contactant la chambre départementale des notaires 04 75 64 21 36 ou le secrétariat du CDAD 04 75 66 40 28.